MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 7 **5 janvier 1996**

SOMMAIRE

Agence Pundel, S.à r.l., Luxembourg ..... page 307
Alpha G S.A., Luxembourg 306, 307
Alvamonte International S.A., Luxembourg 311
Amber S.A., Luxembourg 311, 312
Atlantic Finances et Export S.A., Luxembourg 312
Auto-Marketing S.A., Angelsberg 308
A-XYZ S.A., Senningerberg 310
Azzurri Internazionale S.A., Luxembourg 313
Bellery Holding S.A., Luxembourg 311
(Le) Bistrot-Bettembourg, S.à r.l., Bettembourg 336
Blasa S.A., Luxembourg 300
Bleu-Marine, S.à r.l., Foetz 313
Brakes & Parts Center, S.à r.l., Mersch 310, 311
Buttik Cado, S.à r.l., Dudelange 314
Capital Développement Europe S.A., Luxembourg .. 314
Cartera S.A., Luxembourg 310
Castrum S.A., Senningerberg 314
Chemasil Luxembourg S.A., Differdange 315
Chrysalide S.A., Luxembourg 315
Climuna S.A., Luxembourg 314
Coalfin S.A., Luxembourg 315
Colas & Lang, S.à r.l., Luxembourg 315
Colimex S.A., Strassen 316
Compagnia Cauzioni S.p.A., Luxembourg 316
Compagnie Financière et Commerciale du Parc S.A., Luxembourg 316
Company of the Private Enterprise S.A., Luxembourg . 316
Coopers & Lybrand Services S.A., Woluwé-Saint-Lambert (Bruxelles) 317
Dana, S.à r.l., Luxembourg 318
Electro-Nelca, S.à r.l., Differdange 319
Eleonora Holding S.A., Luxembourg 319
Elsiema S.A., Luxembourg 319
Elth S.A., Steinsel 320
Entreprise de Peinture Décolux, S.à r.l., Dudelange .. 312
Erica S.A., Luxembourg 320
E.S. Europe, S.à r.l., Livange 319
Eskin S.A., Senningerberg 318
E.S. Saadi S.A., Luxembourg 321
Eurinvest S.A., Luxembourg 320
Euro Amex S.A., Luxembourg 321
Eurocommunication Investissements S.A., Luxembg 315
Europa Turm AG, Luxembourg 321
European Paper Group, S.à r.l., Luxembourg 322
Eurosec, S.à r.l., Goetzange 322
Excellence Industries Associates S.A., Luxembourg .. 322
Fardafin S.A., Luxembourg 323
Fenera Holding International S.A., Luxembourg 322
Fermar Holding S.A., Luxembourg 323
FI. D.I.E. S.A., Luxembourg 323, 326
Fintem Holding S.A., Luxembourg 326
Fintiles Investment S.A., Luxembourg 327
First Industrial S.A., Luxembourg 327
Forvag Holding S.A., Luxembourg 328
Fratera S.A., Luxembourg 327
Frigolux Spedition AG, Bettembourg 327
Frisch Emile, S.à r.l., Luxembourg 329
Frising Haag, S.à r.l., Noertzange 329
Gacel Finance S.A., Luxembourg 329
GB International S.A., Luxembourg 328
GGF Asset Management S.A., Luxembourg 326
Gigi Design, S.à r.l., Luxembourg 330
Ginger Investissement S.A., Luxembourg 331
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg 329
Gironde S.A., Luxembourg 330
Greenholding S.A., Luxemburg 331
Harisha Holding S.A., Luxembourg 332
Haupt Immobilien Invest, GmbH, Luxembourg 332
(J.) Haupt Immobilien, S.à r.l., Luxembourg 333
Heliopolis S.A., Luxembourg 330
Hofman International Inc. S.A.H., Luxembourg 334
Ibercapital S.A., Luxembourg 331
Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg 332
Imparcial S.A., Luxembourg 332
Infobase Luxembourg S.A., Schouweiler 290
Intico S.A., Luxembourg 333
Intradex, S.à r.l., Luxembourg 332
Investcorp S.A., Luxembourg 333
JM Fashion, S.à r.l., Luxembourg 334
Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 335
Jurisfides S.A., Luxembourg 334
Laboratoires Homéopathiques du Luxembourg, Foetz 335
Lamaco S.A., Luxembourg 335
Liexco S.A., Luxembourg 334
Limunil S.A., Luxembourg 335
Lindsay Overseas Investment Holding S.A., Senningerberg 335
LLT, GmbH, Bettembourg 336
Lomo Properties S.A., Luxembourg 291
Louxvest AG, Luxembourg 336
Luxembourg Merchandising and Services S.A., Luxembourg 333
Matchline Investment Holding S.A., Luxembourg 296
Restaurant L'Arrivée du Printemps, S.à r.l., Pétange . 301
Royal 25 S.A., Luxembourg 293
Samsa Screen Finance S.A., Luxembourg 308
Société Luxembourgeoise de Contrôle de Sociétés Holding S.A., Luxembourg 302
(Dr.) Stange International AG, Echternach 317
Xelva, S.à r.l., Luxemburg 304

INFOBASE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 25, route de Longwy.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1. Monsieur James White, administrateur de sociétés, demeurant 11, avenue Ernest Renan, B-1030 Bruxelles,

ici représenté par Monsieur Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, demeurant à Lamadelaine,

en vertu d'une procuration donnée à Petit-Enghien, le 26 juin 1995;

2. Madame Myriame Arnould, employée, demeurant à Drève du Corps de Garde 143, B-7850 Petit Enghien,

ici représentée par Monsieur Marcel Ernzer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Petit-Enghien, le 26 juin 1995.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Art. 1er. Forme, Dénomination, Siège. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de INFOBASE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des satuts.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, le financement, la représentation, l'exploitation de brevets et licences, en matière de logiciels informatiques, de matériel informatique, de bureautique, d'organisation, la prestation de services, la formation, l'éolage, l'assistance économique, financière, juridique et comptable, le conseil en organisation, en informatique et en information, ainsi que toutes opérations quelconques ressortant du domaine intellectuel.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. Capital. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- Frs), divisé en cinquante (50) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont librement rééligibles. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration, l'orientation et la gestion de la société, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, actionnaire ou non.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés et fixer leur émoluments.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, dont le mandat ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 7. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième samedi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix sept.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable subséquent.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le conseil d'administration peut demander aux propriétaires d'actions d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes intéressant la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. La société peut distribuer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Art. 10. Disposition finale. La loi du dix août mil neuf cent quinze et des modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur James White, prénommé, quarante-neuf actions 49
2. Madame Myriame Arnould prénommé, une action 1

Total: cinquante actions 50

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 2.500.000,- francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 100.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

1. Le siège social est fixé au 25, route de Longwy, L-4994 Schouweiler.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans:

a) Monsieur James White, prénommé, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

b) Madame Myriame Arnould, prénommée, administrateur;

c) Madame Nathalie Arnould, employée, demeurant avenue du Fief, 5, B-1420 Braine l'Alleud.

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

L'administrateur-délégué peut, sous sa responsabilité, subdéléguer tout ou partie de ses responsabilité, subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à tous mandataires de son choix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 12, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ernzer, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 12 octobre 1995, vol. 342, fol. 67, case 1. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 octobre 1995. M. Weinandy.

(36153/238/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LOMO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Albert Pirotte, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen;

2) Madame Godelieve dite Carine de Tilloux, sans état particulier, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOMO PROPERTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1995.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1996.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Albert Pirotte, préqualifié, mille deux cent quarante-quatre actions	1.244
2) Madame Carine de Tilloux, préqualifiée, six actions	6
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoques, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Albert Pirotte, préqualifié;

b) Madame Godelieve dite Carine de Tilloux, préqualifiée;

c) Monsieur Franco N. Croce, avocat, demeurant à Genève (Suisse).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, avec siège social à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Franco N. Croce, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

6) Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant les administrateurs présents ou représentés, se sont réunis en Conseil et ont, à l'unanimité, nommé Monsieur Franco N. Croce, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Pirotte, C. De Tilloux, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 32, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36154/230/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ROYAL 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne Chantereau, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 octobre 1995,

laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps;

2) IMACORP TRANSNATIONAL LTD., une société de droit anglais ayant son siège à Bristol (Angleterre),

ici représentée par son directeur, Madame Corinne Chantereau, préqualifiée,

agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts de la société.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROYAL 25 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des evenements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière economique et commerciale.

Elle recrutera, engagera et rémunèrera toutes personnes spécialement qualifiées à ces fins.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporairement ou de façon permanente.

La Société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, etant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente et un janvier de chaque année à quinze heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 octobre 1996.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) IMACORP S.A., préqualifiée, cinquante actions	50
2) IMACORP TRANSNATIONAL LTD., cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1) IMACORP S.A., société de droit luxembourgeois et ayant son siège social à Luxembourg,

2) IMACORP TRANSNATIONAL LTD., une société de droit anglais, ayant son siège à Bristol (Angleterre),

3) Monsieur Jean-Raymond Marquilie, conseiller economique, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Frank Marquilie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2001.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Jean-Raymond Marquilie, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

6) Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que tous ses membres étaient présents ou représentés, a décidé, à l'unanimité des voix, d'élire Monsieur Jean-Raymond Marquilie, préqualifié, administrateur-délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la mandataire des comparantes au fait que l'activité prévue dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère compétent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tete.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Chantereau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 92, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36158/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, «Lys Royal I».

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PARHAM INVESTMENTS S.A., a company with registered office in Arango-Orillac Building, East 54 Street, Panama City (Republic of Panama),

here represented by its director Mr Peter J. Milne, Chartered Accountant, residing in Aspelt;

2) Mr Peter J. Milne, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a holding corporation under the name of MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The objects of the Company are the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form and the control and development of such interests subject to such limitations as are imposed by Luxembourg law.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects, subject always to the restrictions imposed by the Law of 31 July 1929 on holding companies, as amended.

In particular, the Company may acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority) and patents, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 3. The corporate capital is set at one million five hundred thousand (1,500,000.-) German Marks, divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one thousand (1,000.-) German Marks each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation of powers is subject to the previous authorization of the general meeting.

The company is bound either by the individual signature of the Managing-Director or by the joint signatures of any two Directors.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of April at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on Commercial companies and the law of July 31, 1929, concerning Holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 1996.

2) The first annual ordinary general meeting shall be held in 1997.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1) PARHAM INVESTMENTS S.A., prenamed, one thousand four hundred and ninety-nine shares	1,499
2) Mr Peter J. Milne, prenamed, one share	1
Total: one thousand five hundred shares	1,500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million five hundred thousand (1,500,000.-) German Marks is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For the purpose of registration, the share capital is valued at thirty million eight hundred and eighty-five thousand (30,885,000.-) francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred and eighty thousand (380,000.-) francs.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Peter J. Milne, prenamed;

b) Mr Marc Lagesse, Chartered Accountant, residing in Steinsel;

c) FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., with registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

The following has been appointed commisaire:

PIM GOLDBY, Société civile, with registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2001.

5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect Mr Peter J. Milne, prenamed, as managing director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

6) The company shall have its registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

Meeting of the board of directors

Here and now, the elected directors, present or represented, have then met together and, by unanimous vote, have decided to elect Mr Peter J. Milne, prenamed, as Managing Director of the Company, who will have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre eintausend neunhundertfünfundneunzig, am vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) PARHAM INVESTMENTS S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Arango-Orillac Building, East 54 Street, Panama City (Republik von Panama),

hier vertreten durch ihr Verwaltungsratsmitglied, Herrn Peter J. Milne, Revisor, wohnhaft in Aspelt;

2) Herr Peter J. Milne, vorgenannt, handelnd im eigenen Namen.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, beschlossen haben unter sich eine Holdinggesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung MATCHLINE INVESTMENT HOLDING S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist jedwede Art der Beteiligung an Unternehmen aller Art und die Kontrolle und Entwicklung solcher Beteiligungen innerhalb der Grenzen des luxemburgischen Rechts.

Die Gesellschaft hat, innerhalb der durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften in der jeweils geltenden Fassung gezogenen Grenzen, wie umgeändert, alle solche Befugnisse, die zur Erfüllung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks notwendig sind.

Insbesondere kann die Gesellschaft übertragbare oder nicht übertragbare Anlagen aller Art (einschliesslich Anleihen eines jeden Staates oder internationaler, nationaler oder kommunaler Institutionen) und Patente, entweder in Form von Einlagen, Subskriptionen, Optionen, Ankauf oder auf andere Weise erwerben und dieselben durch Verkauf, Übertragung, Austausch, Lizenzvergabe oder anders verwerten.

Jede Aktivität der Gesellschaft kann entweder direkt oder indirekt in Luxemburg oder an einem anderen Ort durch den Hauptsitz oder Zweigniederlassungen in Luxemburg oder an einem anderen Ort ausgeführt werden.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Deutsche Mark per Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen; in Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einundreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Donnerstag des Monats April um fünfzehn Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 1997.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) PARHAM INVESTMENTS S.A.,vorgenannt, eintausendvierhundertneunundneunzig Aktien	1.499
2) Herr Peter J. Milne, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: eintausendfünfhundert Aktien	1.500

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einer Million fünfhundertausend (1.500.000,-) Deutsche Mark zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Abschätzung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Kapital abgeschätzt auf dreissig Millionen achthundertfünfundachtzigtausend (30.885.000,-) Franken.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreihundertachtzigtausend (380.000,-) Franken.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

a) Herr Peter J. Milne, vorgenannt;

b) Herr Marc Lagesse, Revisor, wohnhaft in Steinsel;

c) FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

3) Es wird zum Kommissar ernannt:

PIM GOLDBY, Société civile, mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

5) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte Herrn Peter J. Milne, vorgenannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

Verwaltungsratssitzung

Alsdann traten die gewählten Verwaltungsratsmitglieder, anwesend oder vertreten, zusammen und beschlossen, Herrn Peter J. Milne, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen, mit den entsprechenden Befugnissen, die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Statuten auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. J. Milne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 92, case 2. – Reçu 308.730 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36156/230/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BLASA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.377.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 1995:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995:

- Mrs. Lene Blegvad-Andersen, Copenhague, Président;
- Mr. John Folkmann, supreme court lawyer, Danemark;
- Mr. Kaj Blegvad-Andersen, Vence (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995. Signature.

(36188/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

RESTAURANT L'ARRIVEE DU PRINTEMPS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 18, route de Longwy.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Lin Ming, cuisinier, demeurant à L-4750 Pétange, 18, route de Longwy;

2) Monsieur Zhan Haiping, cuisinier, demeurant à L-3850 Schifflange, 69, avenue de la Libération.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de RESTAURANT L'ARRIVEE DU PRINTEMPS.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Lin Ming, préqualifié, cent parts sociales	100
2) Monsieur Zhan Haiping, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois dernier bilans de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V. Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1995.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante mille (40.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants techniques de la Société pour une durée indéterminée, Messieurs Lin Ming et Zhan Haiping, préqualifiés, lesquels pourront valablement engager la Société par leur signature conjointe.

2) Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée, Madame Ji Aihau, serveuse, demeurant à L-3850 Schifflange, 69, avenue de la Libération, laquelle pourra valablement engager la société par sa signature conjointe avec un des deux gérants techniques.

3) Le siège social de la Société est établi à L-4750 Pétange, 18, rue de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Ming, Z. Haiping, J. Aihau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 91, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36157/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CONTROLE DE SOCIETES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Philip Croshaw, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes),
ici représenté par Mademoiselle Nicole Zillgen, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne),
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 18 octobre 1995;

2) Madame Belinda Croshaw, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes),
ici représentée par Mademoiselle Nadia Hemmerling, secrétaire, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 18 octobre 1995.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CONTROLE DE SOCIETES HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix du mois d'avril à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Philip Croshaw, préqualifié, six cent vingt-cinq actions 625

2) Madame Belinda Croshaw, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions 625

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur El Hassan Cherifi, commerçant, demeurant à Liverdun (France);

b) Monsieur Zaher Sidhoum, commerçant, demeurant à Nancy (France);

c) Monsieur Oumnia Karim, commerçant, demeurant à Nancy (France).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, une société ayant son siège social à Dublin (Irlande).

4) Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

5) Conformément aux dispositions des articles 53, alinéa 4, et 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) L'adresse de la société est fixé à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N Zillgen, N. Hemmerling, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 91, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36159/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

XELVA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 3, boulevard Royal.

—

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Peter Pattis, Doktor der Wirtschaftswissenschaften, wohnhaft in CH-8706 Feldmeilen, Rebbergstrasse, 83, Postfach 135, Schweiz,

hier vertreten durch Frau Kristel Segers, Direktor, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Feldmeilen (Schweiz), am 13. Oktober 1995.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch die Mandatarin und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, durch seine Mandatarin, erklärte, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den unterfertigten Notar bat, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt den Namen XELVA, S.à r.l., an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellshaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, alle gezeichnet durch Herr Peter Pattis, vorgenannt.

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter, sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen zwischen mehreren Gesellschaftern

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Abänderungsgesetze betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen. Diese Entscheidungen werden zu Protokoll aufgenommen oder niedergeschrieben.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt, unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist.

Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte wird auf die gesetzlichen Bestimmungen verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1995.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr vierzigtausend (40.000,-) Franken.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern werden ernannt, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HALSEY, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg und Herr Peter Pattis, vorgenannt, welche die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift rechtskräftig verpflichten, mit Ausnahme der täglichen Geschäftsführung und der Banküberweisungen, für welche die Einzelunterschrift von HALSEY, S.à r.l., genügt.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2449 Luxemburg, 3, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles vorhergehenden an die Mandatarin des Erschienenen, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 91, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36161/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ALPHA G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.048.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALPHA G S.A., R.C. B, numéro 50.048, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 218 du 17 mai 1995.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Gérard Coene, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les soixante mille actions nominale de mille francs français chacune, représentant la totalité du capital social de soixante millions de francs français sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept millions de francs français (FRF 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante millions de francs français (FRF 60.000.000,-) à soixante-sept millions de francs

français (FRF 67.000.000,-) par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération intégrale des 7.000 actions nouvelles par versement en numéraire par la société de droit luxembourgeois ALPHA FI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions (7.000.000,-) de francs français pour le porter de son montant actuel de soixante millions (60.000.000,-) de francs français par la création et l'émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par la société de droit luxembourgeois ALPHA FI S.A., une société avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 octobre 1995.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de sept millions (7.000.000,-) de francs français est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-sept millions (67.000.000,-) de francs français, divisé en soixante-sept mille (67.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune, entièrement libérées en espèces.»

Evaluation

Pour le besoin du fisc, l'augmentation de capital est estimé à quarante et un millions quatre-vingt-dix mille (41.090.000,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à cinq cent mille (500.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Didier, S. Arpea, G. Coene, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 92, case 8. – Reçu 410.200 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36167/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ALPHA G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.048.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 25 octobre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36168/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AGENCE PUNDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 23.722.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(36165/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AUTO-MARKETING S.A., Société Anonyme,
(anc. AUTO-MOSELLE).
Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 20.902.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1995, vol. 255, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature
Expert-comptable

(36180/561/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

SAMSA SCREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Christian Kmiotek, travailleur intellectuel indépendant, demeurant à L-1880 Luxembourg, 92, rue Pierre Krier,

agissant en sa qualité de gérant administratif au nom et pour le compte de:

1. SAMSA FILM, S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau;
2. CODECA, S.à r.l., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles dans le cadre de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été ou sera modifiée par la suite instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audio-visuel et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SAMSA SCREEN FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statutant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaisance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La société aura pour activité exclusive le financement de productions audio-visuelles et toutes activités en relation directe avec l'exploitation commerciale des oeuvres financées par la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier, le droit de vote aux assemblées générales est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,-), représenté par deux cent mille actions (200.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il apartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout

administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalère des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1995.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 1996.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1. SAMSA FILM, S.à r.l., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. CODECA, S.à r.l., préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ quarante mille francs (40.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Christian Kmiotek, préqualifié,

b) Monsieur Jani Thiltges, producteur, demeurant à Luxembourg, 52, rue de la Toison d'Or,

c) Monsieur Claude Waringo, producteur, demeurant à Luxembourg, 34, rue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Paul Thiltges, producteur, demeurant à Luxembourg, 18, rue Ketten.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Messieurs Christian Kmiotek, Jani Thiltges et Claude Waringo, préqualifiés, administrateurs-délégués de ladite société.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, Monsieur Christian Kmiotek, ici présent, Messieurs Jani Thiltges et Claude Waringo, ici représentés par Monsieur Christian Kmiotek, en vertu de deux procurations sous seing privé annexées aux présentes, se sont réunis en conseil et ont pris, à la majorité des voix, la décision suivante:

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Christian Kmiotek, préqualifié,
- Monsieur Jani Thiltges, préqualifié,
- Monsieur Claude Waringo, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Kmiotek, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 1995, vol. 820, fol. 31, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1995. F. Kesseler.

(36160/219/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

A-XYZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 38.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. Signature.

(36182/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CARTERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.218.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour CARTERA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36196/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle Mierscherberg.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1995. Signature.

(36190/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle Mierscherberg.

R. C. Luxembourg B 25.946.

—

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1995. Signature.

(36191/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.144.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(36169/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.144.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 1995

- La démission de Madame Yolande Johanns, employée privée, Reckange-sur-Mess, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg, 11, rue Aldringen, est nommé en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme

ALVAMONTE INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36170/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BELLERY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.229.

—

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BELLERY HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(36186/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AMBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.464.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour AMBER S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(36171/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AMBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.464.

—

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 1994

- La démission de Monsieur François-Marc Lanners, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée et FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour AMBER S.A.

Signature *Administrateur* — Signature *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36172/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ATLANTIC FINANCES ET EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert Ier.

R. C. Luxembourg B 47.537.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(36177/735/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ATLANTIC FINANCES ET EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert Ier.

R. C. Luxembourg B 47.537.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 13 octobre 1995, que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Jean-Paul Legoux,
Laurent Poyen,
Pierrette Issartel.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:

J.G.C. S.A.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36178/735/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ENTREPRISE DE PEINTURE DECOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 100, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 22.445.

—

Assemblée générale extraordinaire

Les soussignés:

1) Monsieur Toni Labate, maître-peintre, demeurant à Dudelange, 100, route de Burange;
2) Monsieur Claude Labate, employé CFL, demeurant à Rollingen, 100, route de Luxembourg.

Ces comparants déclarent ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PEINTURE DECOLUX, S.à r.l., avec siège social à Dudelange, 100, route de Burange, constituée sous la raison sociale de ENTREPRISE DE PEINTURE LABATE ET MASSEN par acte du notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 21 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 53 du 21 février 1985, modifiée par acte du notaire Christine Doerner, alors de résidence à Clervaux, le 2 avril 1987, publié au Mémorial C, n° 185 du 27 juin 1987, modifiée par acte du notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 110 du 25 avril 1989, modifié par acte du notaire

Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C, n° 140 du 28 avril 1990, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 22.445.

II.- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit à:

1) Monsieur Toni Labate, peintre, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales 490
2) Monsieur Claude Labate, employé CFL, préqualifié, dix parts sociales 10
Total: cinq cents parts sociales 500

III.- Que les comparants, représentant ensemble la totalité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Gary Evans, maître-peintre-décorateur, demeurant à Moutfort, 85, route de Remich, a été révoqué par l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire et remplacé en ses fonctions de gérant technique de ladite société par Monsieur Tony Labate, préqualifié, qui accepte.

La gérance technique et commerciale de la société sera dorénavant assurée par Monsieur Tony Labate, préqualifié.

Deuxième résolution

La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature de son gérant unique, Monsieur Tony Labate, préqualifié.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Dudelange, le 9 novembre 1995. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36218/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.198.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signature *Administrateur* Signature *Administrateur*

(36183/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.198.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 septembre 1995

- La démission de Monsieur François-Marc Lanners, employé privé, Mersch, pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée. M. Guy Lammar, employé privé, Itzig, est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Certifié sincère et conforme
AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signature *Administrateur* Signature *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36184/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BLEU-MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 44.345.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1995. Signature.

(36189/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

BUTTIK CADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 34.596.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1995, vol. 255, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature
Expert-comptable

(36192/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.206.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A.
B. Faber — E. Irthum
Administrateur — *Administrateur*

(36193/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.206.

—

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 7 juin 1995

La cooptation de Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A.
Signature — Signature
Administrateur — *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36194/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CASTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 38.146.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36197/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CLIMUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.505.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour CLIMUNA S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers — G. Kettmann

(36200/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CHEMASIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Differdange, 31, rue Adolphe Krieps.

R. C. Luxembourg B 31.564.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36198/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

CHRYSALIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 22.807.

—

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

BANQUE PRIVEE E. DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg
L. Grégoire G. Verhoustraeten

(36199/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.018.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour COALFIN S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36201/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COLAS & LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 46.551.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36202/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EUROCOMMUNICATION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.620.

—

Les comptes arrêtés au 31 mars 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

– Bénéfice de l'exercice	XEU	1.096.613,85
– Résultats reportés	XEU	(367.598,75)
– Résultat disponible	XEU	729.015,10
– Affectation à la réserve légale	XEU	(36.450,76)
– Report à nouveau	XEU	692.564,34

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1995.

Signature.

(36227/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COLIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.128.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 17 octobre 1995, vol. 255, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(36204/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COMPAGNIA CAUZIONI S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 49.802.

Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994

—

1. Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 18 août 1995 que Me Bruno Mottola démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2. Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 1er septembre 1995 que M. Anastasio Luigi, avocat, né à Capri (NA) le 22 avril 1945 et demeurant à I-Roma, Palazzo Borghese, Piazza Fontanella Borghese 19, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat.

M. Anastasio Luigi a également été nommé nouveau représentant légal en Italie en remplacement de M. Bruno Mottola pour l'administration ordinaire et extraordinaire dans le cadre de la gestion de l'établissement stable de la société à Rome.

La nomination de M. Antastasio Luigi sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 26 septembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36205/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 45.257.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

F. Faber.

(36206/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 43.648.

—

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 27 octobre 1995, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Mademoiselle Renate Josten de ses fonctions d'administrateur. Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, démissionnaire.

Monsieur Thierry Fleming déclare accepter la cooptation et terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1995.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

COMPANY FOR THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

H. Grisius — *Président*

J. Seil — *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36207/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

COOPERS & LYBRAND SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: B-1200 Woluwé-Saint-Lambert (Bruxelles), avenue Marcel Thiry, 216.

—

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 18 juillet 1995

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le 18 juillet, Messieurs les administrateurs se sont réunis au siège social, avenue Marcel Thiry, 216 à Woluwé-Saint-Lambert (B-1200 Bruxelles).

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Minne qui rapelle que la réunion a l'ordre du jour suivant:

– Clôture succursale à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Après en avoir délibéré, le conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

Il est constaté que la succursale à Luxembourg n'a pas commencé d'activités et ne commencera pas d'activités et le conseil décide de clôturer la succursale à Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les administrateurs.

Signé: P. Minne, D. de Crem, W. d'Haese, F. Dierckx, D. Horlait, A. Murrath, H. Pinte.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36208/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

DR. STANGE INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

—

Im Jahre neunzehnhundertfünfundneunzig, am zehnten Oktober.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitze in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DR. STANGE INTERNATIONAL, mit Sitz in Luxemburg,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 418 vom 25. Oktober 1984 statt.

Die Versammlung wurde eröffnet durch Herrn Hans-Jörg Schüler, Rechtsanwalt, wohnhaft in Stralsund.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Herrn Peter Pohlmann, Ökonom, wohnhaft in Hamburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn José Ney, Privatbeamter, wohnhaft in Steinsel.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Aktien ergeben sich aus einer Anwesenheitsliste, die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, daß sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftszweckes;
2. Abberufung von Mitgliedern des Verwaltungsrates;
3. Neubestellung von Mitgliedern des Verwaltungsrates;
4. Abberufung des Kommissars;
5. Bestellung eines neuen Kommissars;
6. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach Echternach;
7. Verschiedenes.

Es ist beabsichtigt, in der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftszweck wie folgt zu ergänzen:

«Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus die Vermittlung von Anzeigen in Druckerzeugnissen. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle im Zusammenhang hiermit erforderlichen Geschäfte zu tätigen.»

IV.- Nach diesen Erklärungen faßte die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Zweck der Gesellschaft zu ergänzen und demgemäß Artikel 4 der Satzung abzuändern durch den Zusatz des folgenden Paragraphen:

«Zweck der Gesellschaft ist darüber hinaus die Vermittlung von Anzeigen in Druckerzeugnissen. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle im Zusammenhang hiermit erforderlichen Geschäfte zu tätigen.»

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Claus-Dieter Fessler und Herrn Johannes Brandt.

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu bestellen, welche die Mandate ihrer Vorgänger beenden werden:

1) Herr Hans-Jörg Schüler, Rechtsanwalt, wohnhaft in Stralsund;
2) Herr Peter Pohlmann, Ökonom, wohnhaft in Hamburg.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt des Kommissars REVILUX, S.à r.l.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, zum neuen Kommissar zu ernennen, welcher das Mandat seines Vorgängers beenden wird:

Herr Alphonse Weber, 9, Neie Wée, L-6833 Biwer.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt, nach L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes zu verlegen.

Aufgrund dieses Beschlusses beschließt die Generalversammlung, Artikel 2 Absatz eins der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.»

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Schüler, P. Pohlmann, J. Ney, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1995, vol. 86S, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 10. November 1995. J.-P. Hencks.

(36211/216/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

DANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 500.000,- LUF.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 20, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.441.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. Signature.

(36209/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

DANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 500.000,- LUF.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 20, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.441.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. Signature.

(36210/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ESKIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 36.096.

—

Les comptes annuels au 31 mai 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 3 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. Signature.

(36222/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELECTRO-NELCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4575 Differdange, 18-22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 17.041.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36213/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELEONORA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 31.106.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(36214/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELSIEMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.388.

—

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELSIEMA S.A.

Signature	Signature
Administrateur	*Administrateur*

(36215/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELSIEMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.388.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 septembre 1995

– Le mandat d'administrateur de M. Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald, et le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

– M. Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, et M. Guy Lammar, employé privé, Itzig, sont nommés en tant que nouveaux administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001, en remplacement de MM. François-Marc Lanners et Germain Menager qui ne se présentent plus aux suffrages.

Extrait certifié sincère et conforme
ELSIEMA S.A.

Signature	Signature
Administrateur	*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36216/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

E.S. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 7.195.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36220/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ELTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 13.976.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 3 novembre 1995, que:

– Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,
– Monsieur René Elvinger, directeur général, demeurant à Walferdange, administrateur-délégué,
– Monsieur Carlo Bianco, industriel, demeurant à Lugano (Suisse), administrateur,

ont été renommés aux postes d'administrateur pour une durée de 2 années et que

– ARTHUR ANDERSEN & CO, réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg,

a été nommée au poste de commissaire aux comptes et de réviseur externe pour une durée de 2 années.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour la société
R. Faltz
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36217/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EURINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 6.025.

—

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EURINVEST

Signature — *Administrateur*
Signature — *Administrateur*

(36223/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EURINVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 6.025.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 mai 1995

– La cooptation de M. Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, en tant que nouvel administrateur en remplacement de M. Jacques Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

Extrait certifié sincère et conforme
EURINVEST

Signature — *Administrateur*
Signature — *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36224/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

ERICA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.633

—

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Signature.

(36219/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

E.S. SAADI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.027.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995. Signature.

(36221/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EURO AMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.584.

—

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour EURO AMEX S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36225/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EURO AMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.584.

—

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour EURO AMEX S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36226/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EUROPA TURM AG., Société Anonyme

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 19.350.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 31 octobre 1995, que l'assemblée générale a nommé:

Administrateurs

– Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, président;
– Monsieur John Wright, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (GB), vice-président;
– Monsieur Nasir Abid, industriel, demeurant à Kayl (Luxembourg);
– Monsieur Heinz Strobl, administrateur de sociétés, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas).

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Coopérative, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant à l'ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 8 novembre 1995.

Pour extrait conforme
N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36228/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.254.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l.
Signature Signature

(36229/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EUROSEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzange, 28, rue de Windhof.

R. C. Luxembourg B 37.264.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36230/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

EXCELLENCE INDUSTRIES ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.126.

—

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 1er novembre 1995 adressée à EXCELLENCE INDUSTRIES ASSOCIATES S.A., que Monsieur Ali Aynetchi a démissionné comme administrateur de la société.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et au Mémorial.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36231/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.424.

—

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

(36233/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.424.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 juin 1995

– La démission de PRICE WATERHOUSE, réviseur d'entreprises, Luxembourg, de son mandat de commissaire, est acceptée.

– ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, est nommée en tant que nouveau commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

Extrait certifié sincère et conforme
FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36234/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FARDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 27.979.

Constituée suivant acte reçu par Me Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 189 du 13 juillet 1988

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société FARDAFIN S.A., qui s'est tenue le 21 décembre 1994 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

Ont été réélus pour un terme de six ans:

– Monsieur Daniele Albertolli, demeurant à CH-Gravessano, administrateur;
– Mademoiselle Evelyne Hasler, demeurant à CH-Viganello, administrateur;
– Mademoiselle Maruska Ferrari, demeurant à CH-Bironico, administrateur;
– FARDAFID S.A., avec siège social à CH-Lugano, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 25 septembre 1995.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36232/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FERMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.367.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 septembre 1995

– La démission de la société FIN CONTROLE S.A. comme commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 26 septembre 1995, date de sa démission.

– La société ARTHUR ANDERSEN & CO. S.C. est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société FIN CONTROLE S.A., démissionnaire.

La société ARTHUR ANDERSEN & CO S.A. terminera le mandat de la société FIN CONTROLE S.A.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1996.

– Le siège social de la société est transféré au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le 27 septembre 1995.

Certifié sincère et conforme
Pour FERMAR HOLDING S.A.
KREDIETRUST
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36235/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FI. D.I.E. S.A., Société Anonyme.
(FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EUROPEEN S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 30.114.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme, établie à Senningerberg sous la dénomination de FI. D.I.E. S.A. (FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EUROPEEN S.A.), R.C. Numéro B 30.114 ayant son siège social à Senningerberg, constituée sous la dénomination de NORDFIN HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 196 du 17 juillet 1989.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par trois actes reçu par le même notaire en date des 23 mars 1989, 14 mars 1991 et 28 juin 1991, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 211 du 2 août 1989, numéro 336 du 11 septembre 1991, respectivement numéro 8 du 10 janvier 1992.

Les statuts ont enfin été modifiés par deux actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date des 17 février 1992 et 13 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 407 du 17 septembre 1992, respectivement numéro 367 du 4 août 1995.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame M.- Rose Dock, Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Anne-Marie Charlier, secrétaire, demeurant à Athus (Belgique).

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quinze mille actions d'une valeur nominale de mille Dollars US chacune, constituant l'intégralité du capital social de quinze millions de Dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Fixation du nouveau siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

2) Ajout du quatrième alinéa suivant à l'article 5 des statuts.

«L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.»

3) Modification du deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.»

4) Ajout du dernier alinéa suivant à l'article 7 des statuts:

«Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une résunion du conseil d'administration.

5) Ajout du deuxième alinéa suivant à l'article 10 des statuts:

«Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

6) Modification de l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

7) Modification de l'article 12 des statuts qui aura dérsormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature d'un membre du Conseil d'Administration conjointe avec celle du Président.»

8) Ajout de la phrase suivante à l'article 14 des statuts:

«Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.»

9) Modification de la deuxième phrase de l'article 17 des statuts comme suit:

«Pour délibérer valablement 60% (soixante pour cent) des actions du capital social doivent être présentes ou représentées et décider à l'unanimité à l'assemblée générale.»

10) Suppression du deuxième alinéa de l'article 18.

11) Nomination du Conseil d'Administration suivant pour un mandat de 6 ans:

Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse, Président,

Monsieur Eduardo Arribas, économiste, demeurant à Madrid, Espagne,

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg.

12) Décharge à donner individuellement à chaque membre du précédent Conseil d'Administration:

Monsieur Umberto Monacelli.

Monsieur Marco Francesco Bulani.

Monsieur Pier Angelo Bartolotti.

13) Nomination du Commissaire aux comptes suivant pour un mandat de 6 ans:

PANNELL KEER FORSTER S.A., avec siège à Lugano-Paradiso, Suisse.

14) Décharge à donner au précédent commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

15) Ajout d'un article 21 nouveau de la teneur suivante:

Loi Applicable

«Le loi du 10 août 1815 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un quatrième alinéa de la teneur suivante à l'article 5 des statuts.

«L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier alinéa de la teneur suivante à l'article 7 des statuts:

«Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un deuxième alinéa de la teneur suivante à l'article 10 des statuts:

«Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature d'un membre du Conseil d'Administration conjointe avec celle du Président.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter la phrase suivante à l'article 14 des statuts:

«Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 17 des statuts comme suit:

«Pour délibérer valablement 60% (soixante pour cent) des actions du capital social doivent être présentes ou représentées et décider à l'unanimité à l'assemblée générale.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 18 des statuts.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 6 ans les personnes suivantes:

Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse, Président.

Monsieur Eduardo Arribas, économiste, demeurant à Madrid, Espagne.

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich, Luxembourg.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Umberto Monacelli, de Monsieur Marco Francesco Bulani et de Monsieur Pier Angelo Bartolotti et par vote spécial elle leur donne décharge pour leur mandat.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans:

PANNELL KERR FORSTER S.A., avec siège à Lugano-Paradiso, Suisse.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG et par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quinzième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 21 nouveau de la teneur suivante:

Loi applicable

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présente statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, elles ont été signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Swetenham, A.-M. Charlier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1995, vol. 86S, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36236/230/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FI. D.I.E. S.A., Société Anonyme.
(FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EUROPEEN S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 30.114.

—

Statuts coordonnés suivant acte du 27 octobre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995. A. Schwachtgen.

(36237/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FINTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.239.

—

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour FINTEM HOLDING S.A.

J.-E. Lebas — *Administrateur*

J.-P. Reiland — *Administrateur*

(36238/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.116.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Helsinki en date du 31 août 1995 que:

1) Monsieur Ilpo Niitti a démissionné comme administrateur de GGF ASSET MANAGEMENT S.A. L'assemblée a, à l'unanimité, accepté sa démission et lui a accordé décharge.

2) Monsieur Ari Saarinen a démissionné comme administrateur de GGF ASSET MANAGEMENT S.A. L'assemblée a, à l'unanimité, accepté sa démission et lui a accordé décharge.

Sont nommés administrateurs de la société:

1) Monsieur Aki Salmi, demeurant en Finlande, est nommé administrateur de GGF ASSET MANAGEMENT S.A. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 1996.

2) Monsieur Ari Lampinen, demeurant en Finlande, est nommé administrateur de GGF ASSET MANAGEMENT S.A. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 1995.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36251/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FRIGOLUX SPEDITION A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 25.695.

—

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice 1994, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Joram Benary, gérant, Tel Aviv, Israël, administrateur-délégué;
Mme Edita Grad-Josel, gérante, A-Vienne;
M. Demosthenes Issakides, gérant, GR-Athènes.

Commissaire aux comptes

M. Andreas Sylvester Grad, Speditionskaufmann, A-Vienne, (en remplacement de la société civile INTERFIDUCIAIRE dont le mandat est venu à échéance).

Luxembourg, le 30 octobre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Pour FRIGOLUX SPEDITION A.G.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1995, vol. 473, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36245/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.936.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FINTILES INVESTMENT S.A.
Signature — *Administrateur*
Signature — *Administrateur*

(36239/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FRATERA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 29.337.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 46, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36244/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FIRST INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2633 Luxembourg, 10, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 13.006.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signatures.

(36240/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FIRST INDUSTRIAL S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2633 Luxemburg, 10, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 13.006.

—

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 25. Juli 1995 von 10.00 bis 10.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht über das Geschäftsjahr 1994 und der vom Kommissar geprüfte Jahresabschluß zum 31. Dezember 1994 werden genehmigt.

Zweiter Beschluß

Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1994 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluß

Der im Jahresabschluß zum 31. Dezember 1994 ausgewiesene Gewinn in Höhe von LUF 7.415.560,- wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluß

Die Demission des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Kurt Heiny wird mit ausdrücklichem Dank für die der Gesellschaft erwiesenen Dienste zur Kenntnis genommen. Als neues Verwaltungsratsmitglied wird Herr Ernst Scheuner, Dipl. Kaufmann, wohnhaft in Zürich, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1995 ernannt.

Fünfter Beschluß

Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1995 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszuges
H. D. Kohl

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36241/577/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FORVAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.480.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FORVAG HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(36242/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FORVAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 août 1995

La cooptation de Madame Yolande Johanns, employée privée, Reckange-sur-Mess, en tant que nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1998.

Extrait certifié sincère et conforme
FORVAG HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36243/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 21 octobre 1994

Monsieur Eric ter Hark, Directeur, La Hulpe (B), est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Dopchie, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Le mandat d'administrateur de Madame Nicole Hardenne et de Messieurs Louis Frere et Diego du Monceau est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GB INTERNATIONAL
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36250/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GACEL FINANCE, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.275.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 novembre 1995, que Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36249/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FRISCH EMILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.
R. C. Luxembourg B 9.311.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36246/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FRISING HAAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3380 Noertzange, 65, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 13.479.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1995.

FRISING HAAG, S.à r.l.
Signature

(36247/753/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

FRISING HAAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3380 Noertzange, 65, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 13.479.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1995, vol. 470, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1995.

FRISING HAAG, S.à r.l.
Signature

(36248/753/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.180.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration datée du 19 juillet 1995, que Monsieur Gianfelice Franchini a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Monsieur Maurizio Cellai, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), a été coopté au conseil d'administration pour terminer le mandat de Monsieur Franchini.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36254/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GIGI DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 8, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 33.772.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36252/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GIRONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.698.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour GIRONDE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général de Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(36255/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GIRONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.698.

—

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 1er juin 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Hostert-Niederanven.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 14 septembre 1995.

Pour GIRONDE S.A.
CREGELUX
Crédit Général de Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36256/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.063.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 1995

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1995:

Monsieur René Meiers, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommé administrateur pour un terme de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997:

Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36259/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GINGER INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 47.150.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(36253/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IBERCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 35.370.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

(36260/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IBERCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 35.370.

Société constituée suivant acte reçu par Me Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 28 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 157 du 30 mars 1991. Statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 20 décembre 1990 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 198 du 27 avril 1991, acte du 28 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 284 du 24 juillet 1991, acte du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 223 du 26 mai 1992, acte du 25 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 332 du 3 août 1992.

—

L'Assemblée Générale de la société anonyme IBERCAPITAL S.A. réunie au siège social, le 4 juillet 1995, a renouvelé le mandat de Monsieur Richard Butler, demeurant à Londres, Monsieur Lars Stigemar, demeurant à Zug, Monsieur Doug Fairservice, demeurant à Londres, et Monsieur Hans de Graaf, demeurant à Mamer, Administrateurs de la société et de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Commissaire aux Comptes de la société pour un terme d'un an.

Pour extrait conforme et sincère
Pour IBERCAPITAL S.A.
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36261/003/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

GREENHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxemburg, 17, rue des Pommiers.

H. R. Luxemburg B 43.418.

—

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom Montag, den 18. September 1995 um 10.00 Uhr

Nach Beratung über die Tagesordnungspunkte faßte der Verwaltungsrat einstimmig den folgenden Beschluß:

Die Demission von Herrn Dott. Sebastiano Manzoni von seinem Posten als Präsident des Verwaltungsrates wird zur Kenntnis genommen.

Anstelle von Herrn Dott. Sebastiano Manzoni wird gemäß Artikel 51 Absatz 4 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft und zur Präsidentin des Verwaltungsrates Frau Dott.ssa Barbara Manzoni, Juristin, wohnhaft in Mailand, Via Sebeto Nr. 3, Italien, für die Dauer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Für die Richtigkeit des Auszuges
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36257/577/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HARISHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 26.869.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HARISHA HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(36258/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.935.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(36262/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IMPARCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.511.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

IMPARCIAL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(36263/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HAUPT IMMOBILIEN INVEST, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.551.

—

Le bilan au 30 juin 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36270/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HAUPT IMMOBILIEN INVEST, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.551.

—

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36269/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

INTRADEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36266/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

INTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.422.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 novembre 1995, que Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à la ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36265/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 24.708.

—

Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, est nommé fondé de pouvoir en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, avec effet au 20 avril 1995.

Certifié sincère et conforme
Pour INVESTCORP S.A.
Signatures
KREDIETRUST

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36267/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

J. HAUPT IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.855.

—

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36268/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

J. HAUPT IMMOBILIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.855.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36271/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LUXEMBOURG MERCHANDISING AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1er.

R. C. Luxembourg B 51.725.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1er septembre 1995, que le capital social de la société a été entièrement libéré.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1995, vol. 473, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36294/735/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

HOFMAN INTERNATIONAL INC. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.614.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36272/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

JM FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 48.287.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36273/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.972.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

JURISFIDES S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(36275/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.972.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 octobre 1995

Le mandat d'Administrateur de Madame Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange, et de Messieurs Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer, et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 10 octobre 1995.

Certifié sincère et conforme
JURISFIDES S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36276/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LIEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 44.567.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

AFFECTATION DE RESULTAT

Résultat de l'exercice . . . . . (3.203.733) francs

Report à nouveau . . . . . (3.203.733) francs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

(36281/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 46.597.

—

Extrait d'une résolution prise le 19 août 1994 par l'associé unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale

Il résulte dudit extrait que

- M. Satoshi Morimoto a été révoqué en tant que gérant de la société.
- M. Koichi Nakayama, homme d'affaires, demeurant à Tokyo, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 8 novembre 1995.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36274/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LABORATOIRES HOMEOPATHIQUES DU LUXEMBOURG.

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 17.214.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 1995, vol. 301, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(36278/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LAMACO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 25.097.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 novembre 1995, que Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Renate Josten, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(36279/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LINDSAY OVERSEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 20.755.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 47, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Signature.

(36283/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LIMUNIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 27.387.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36282/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LE BISTROT-BETTEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg, 22, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 39.534.

—

En date du 31 octobre 1995 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés de la société à responsabilité limitée LE BISTROT-BETTEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Bettembourg, 22, route de Peppange, et ont pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale accepte la démission de tous les gérants de ladite société à compter d'aujourd'hui et leur donne décharge.

Est nommé gérant unique, Monsieur Joaquim Cardoso Negrita, demeurant à Bettembourg, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

Bettembourg, le 31 octobre 1995. Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 1995, vol. 301, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(36280/209/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LOUXVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.077.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour LOUXVEST A.G.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36286/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LOUXVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.077.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 473, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour LOUXVEST A.G.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

(36287/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

LLT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 33.253.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1995, vol. 473, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(36284/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1995.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg